

Livret d'accueil de la résidence mutualiste

# Les Orchidées



Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes



# Sommaire

Bienvenue chez vous .....	p.3
Faire connaissance avec votre nouveau lieu de vie .....	p.4-5
Une équipe à votre écoute .....	p.6-9
Les lieux de vie collectifs .....	p.10-11
Votre logement .....	p.12-13
Les prestations au service de votre quotidien .....	p.14-15
Les prestations complémentaires au choix du résident .....	p.16-17
L'accompagnement .....	p.18-19
Participer à la vie de l'établissement .....	p.20
Le respect de vos droits et libertés .....	p.21
Des personnes pour vous aider à faire valoir vos droits .....	p.22-23
Les conditions financières .....	p.24-25
Le traitement des données personnelles .....	p.26
Le mot de la fin .....	p.27

# Bienvenue chez vous à la résidence mutualiste Les Orchidées



Madame, Monsieur,

Bienvenue chez vous !

Faire de chacune de nos résidences mutualistes un lieu de vie agréable, un « chez vous » chaleureux et sécurisé, où vous êtes au centre de toutes les attentions, telle est notre ambition.

L'ensemble du personnel de la Mutualité Française Isère - Service de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (MFI -SSAM) a pour mission de vous offrir une qualité d'accueil irréprochable, les meilleurs services possibles, un accompagnement personnalisé et la considération permanente de vos besoins. Notre travail est basé sur l'accueil et le respect mutuel, ainsi que le maintien de l'autonomie, la sécurité et la qualité de nos services.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre arrivée et votre installation dans votre nouveau « chez vous ». Il vous guidera vers les principales informations concernant la vie, l'organisation et le fonctionnement de la résidence.

**Martine Vial-Jaime**

Présidente de la Mutualité Française Isère

La direction et toute l'équipe de professionnels de la résidence mutualiste Les Orchidées vous souhaitent la bienvenue.

La résidence mutualiste Les Orchidées est un établissement à but non lucratif d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Elle fait partie de la MFI-SSAM. Elle inscrit ses fondements dans le respect des valeurs fortes de solidarité, de démocratie et d'égalité.

Ce livret d'accueil a été pensé pour vous. Il permet de simplifier vos démarches administratives et de favoriser les conditions de votre séjour en répondant aux questions que vous vous posez sur les conditions d'admission et le déroulement de votre hébergement.

Les professionnels sont là pour vous accompagner et vous proposer de vivre le mieux possible la transition entre votre domicile et l'établissement. Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour un accueil de qualité, personnalisé, et vous offrent des conditions de vie agréables et convenables.

**Jezabel Mariani**

Directrice de la résidence mutualiste Les Orchidées





*« Le climat est agréable :  
l'environnement, l'accueil...  
C'est bien sympathique. »  
Jean-Claude*

# Faire connaissance avec votre nouveau lieu de vie

Ouverte en 2011, la résidence mutualiste Les Orchidées offre un cadre de vie de qualité dans un environnement exceptionnel.

Situé dans un parc arboré offrant une vue imprenable sur la chaîne de Belledonne, l'établissement accueille 80 résidents en hébergement permanent dont 26 en unités protégées (réservées aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et troubles apparentés) et il propose 9 places en accueil de jour. Les trois niveaux d'hébergement s'organisent chacun autour d'espaces d'activités et de repos, vous permettant de vivre à votre rythme. Un salon des familles vous permet de recevoir vos proches en toute intimité.

La résidence se situe à proximité de la ville de Seyssinet-Pariset et de la clinique du Dauphiné. Elle est aisément accessible en transports en commun et bénéficie d'un parking pour les visiteurs : vos proches pourront facilement vous visiter et nos partenaires intervenir (hôpital, praticiens libéraux, animateurs...).

## Accueil

Bien préparer votre arrivée dans votre nouveau lieu de vie.

### **Comment déposer une demande d'admission dans notre établissement ?**

Pour vous aider à trouver une maison de retraite qui réponde à vos critères, utilisez les portails internet spécialisés :

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Le site « [trajectoire.sante-ra.fr](https://trajectoire.sante-ra.fr) » vous permet de faire votre demande d'admission directement en ligne si vous souhaitez entrer dans un des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce site permet de transmettre votre demande à votre médecin traitant afin qu'il puisse renseigner le dossier médical. Il permet de suivre l'avancement de votre dossier et facilite son instruction par notre équipe.

La commission d'admission (direction, médecin coordonnateur, cadre de santé et psychologue) étudie chaque demande à partir du volet administratif et du volet médical communiqués.

Vous devez justifier de revenus suffisants pour assurer la charge financière de votre séjour, puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 il n'est plus possible de bénéficier de l'aide sociale dans notre établissement.

L'admission est prononcée par le chef d'établissement après avis du médecin coordonnateur. Vous êtes averti de cet avis favorable et un entretien de pré-admission peut vous être proposé. Des pièces complémentaires pourront vous être demandées pour finaliser votre dossier.

### **Notre première rencontre**

Un entretien personnalisé avec le chef d'établissement vous est proposé à vous et vos proches. Ce sera l'occasion de visiter les lieux et de vous présenter les modes de fonctionnement et d'organisation de la résidence. Cette rencontre vous permettra de confirmer votre souhait de nous rejoindre. Une place sur la liste d'attente vous sera alors allouée. Vous serez contacté pour programmer votre entrée dans la résidence, dès qu'une place se libèrera.

### **Vos premiers pas dans l'établissement**

En entrant dans la résidence, une vraie relation de confiance doit s'établir entre vous et nous, basée sur des échanges réguliers avec l'ensemble du personnel, l'équipe médicale et la direction. Le jour de votre arrivée à la résidence, l'équipe pluridisciplinaire vient se présenter (cadre de santé, agent des services hôteliers, ...) au fur et à mesure de votre intégration dans votre nouvel environnement.

# Une équipe à votre écoute

Une équipe de professionnels vous accompagne durant votre séjour. Connaître leurs métiers vous permettra de solliciter les bons interlocuteurs.

Des échanges pourront se faire dans un cadre formel (entretien d'accueil, etc.) mais aussi en vous adressant au secrétariat de la résidence pour tout renseignement, où une permanence est assurée **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.**

## Qui peut répondre à vos questions ?

### Questions sur votre santé

- L'équipe infirmière
- La cadre de santé
- Pour plus de précisions : le médecin coordonnateur

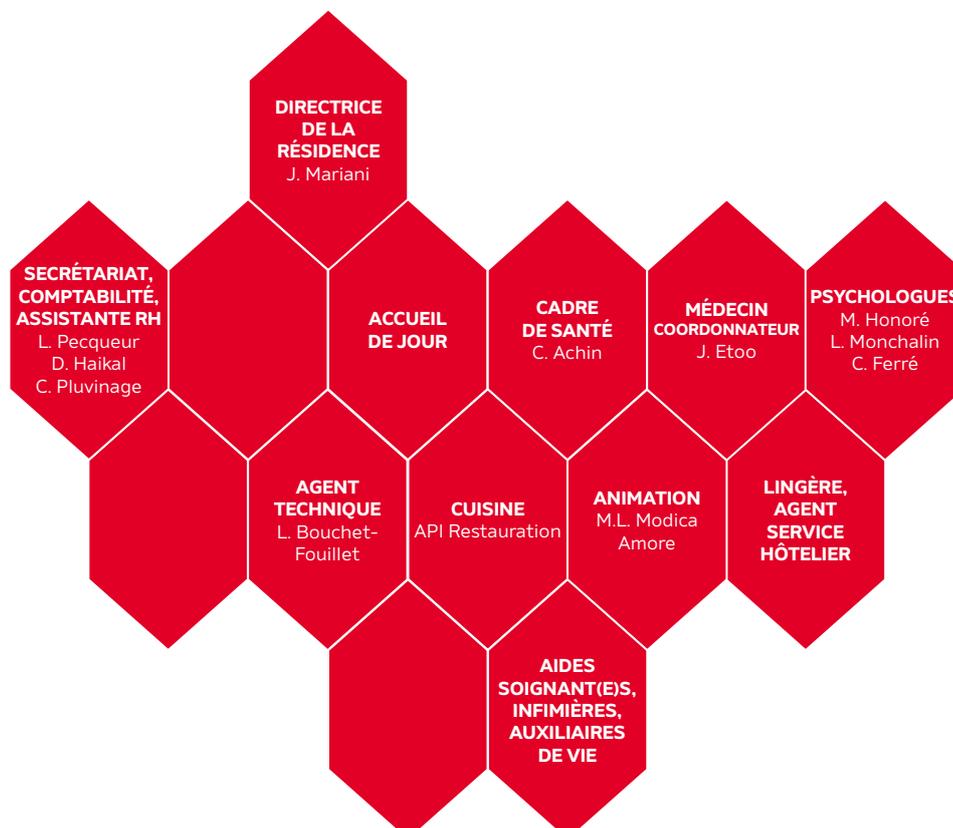
### Questions d'ordre administratif

- La secrétaire d'accueil
- Le directeur sur rendez-vous
- L'assistante ressources humaines

### Questions sur la facturation et les aides financières

- La secrétaire d'accueil
- La comptable

## Présentation de l'équipe





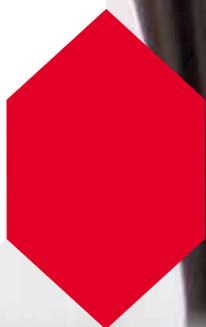
*« La coiffeuse,  
j'aime bien  
quand elle vient  
ici, elle est super  
extra ! »*

*Colette*



*« Des activités il y  
en a tellement !  
Je participe à tout  
ce qui se fait. »*

*Elizabeth*



# Les métiers

## • La Direction

La directrice est garante du bon fonctionnement de l'établissement, il est responsable de l'ensemble du personnel et dirige l'établissement.

## • L'équipe Administrative

- **La secrétaire d'accueil** vous aide dans vos démarches administratives telles que la constitution des dossiers d'APA et gère l'ensemble des aspects administratifs de votre séjour (contrat de séjour, dossier d'admission...).
- **Le comptable** gère la facturation de votre séjour, et peut répondre à toutes questions administratives.
- **L'assistant ressources humaines** intervient dans la gestion du personnel.

## • L'équipe concernant l'Hébergement et la Vie sociale

- **L'agent de service hôtelier (ASH)**, assure la propreté de l'établissement et le service des repas selon les procédures établies.
- **Le technicien** assure les petites réparations et la maintenance du bâtiment.
- **La lingère** lave le linge sale collecté par l'équipe soignante, le prépare et distribue le linge propre. Procède au marquage du linge au nom du résident quelques jours avant son entrée.
- **L'équipe d'animation** organise les activités socio-culturelles de l'établissement et propose aux résidents un programme d'animations variées. Elle accompagne votre vie sociale avec les autres résidents et les partenaires extérieurs par la réalisation d'activités et d'animations diverses.
- **L'équipe de cuisine** prépare et adapte les repas aux besoins spécifiques des résidents.

## • L'équipe du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Sous la responsabilité de la cadre de santé et de la psychologue, l'équipe du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) composée de **deux assistantes de soins en gérontologie** et de **deux professeurs d'activités physiques adaptées**, vous proposent une gamme d'activités spécifiques répondant à vos besoins en soin.

## • L'équipe Médicale

**Le médecin coordonnateur**, en lien avec **le chef d'établissement** et **la cadre de santé**, veille à la qualité de vos soins et de votre accompagnement dans l'établissement. Il a un rôle de conseil et de coordination auprès des intervenants médicaux et paramédicaux libéraux, des services hospitaliers et autres prestataires externes dans ce domaine. Il travaille en concertation avec votre médecin traitant.

## • L'équipe Paramédicale

- **La cadre de santé** est principalement chargée d'encadrer l'équipe soignante (infirmier(e)s, aides-soignant(e)s). Elle coordonne l'action des différents intervenants soignants extérieurs et organise les soins dans la résidence.
- **L'infirmier(e) diplômé(e) d'État (IDE)** assure la surveillance et les soins relevant d'une prescription médicale (injections, pansements, prise de médicaments...).
- **L'aide-soignant(e) (AS), l'assistante soins en gérontologie (AS6), l'accompagnant éducatif et social (AES) et l'auxiliaire de vie (AV)** accomplissent les soins d'hygiène et de bien-être qui vous sont nécessaires. Ils vous accompagnent dans tous vos actes de la vie quotidienne.
- **La psychologue** effectue un travail d'évaluation et de soutien psychologique auprès de vous, de vos proches et des professionnels.
- Des intervenants libéraux peuvent intervenir en soutien de l'équipe comme les **kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pédicures...**



*« Ce que je préfère, c'est rester à l'accueil et voir passer le monde. Lorsqu'il fait beau, je vais dehors et je profite du cadre, c'est très agréable.»*

*Thérèse*

## Les lieux de vie collectifs

Des lieux de vie et de partage pour des moments conviviaux.

Le bâtiment est la propriété de Pluralis.

Spacieuse et moderne, la résidence est entièrement conçue pour recevoir confortablement 80 résidents.

Le bâtiment se compose de 3 niveaux :

- Le rez-de-jardin, avec les deux unités psycho-gériatriques chacune composée de 13 lits, comprend également un jardin privatif, la lingerie, le bureau du technicien de maintenance, les zones de stockage, un accueil de jour, un salon des familles et le bureau de l'animatrice.
- Le rez-de-chaussée, avec deux unités de 13 lits, comprend sa propre salle à manger. On y trouve également l'accueil, les bureaux (de la cadre de santé, la comptable, la psychologue, l'assistante des Ressources Humaines), l'office des infirmières et la cuisine.
- Le premier étage, avec deux unités de 14 lits, s'organise autour d'une salle à manger, d'un salon de coiffure, du bureau de la direction, d'un office infirmiers ainsi que des vestiaires du personnel.

Chaque étage est accessible par ascenseur pour faciliter vos déplacements. Néanmoins l'accès à certaines zones est réservé aux personnels de l'établissement pour votre sécurité.

La résidence est entourée d'un espace arboré.



Salle à manger



Salle d'animation



Espace culture



Rez-de-jardin



Jardin

*« Ça a été  
progressivement.  
Je suis venue une  
première fois, je  
me sentais bien.  
Et me voilà ici ! »*

*Maryse*



# Votre logement

Votre logement est un lieu privé dans lequel votre intimité est respectée.

Votre logement, adapté aux personnes à mobilité réduite comme l'ensemble de l'établissement, est équipé de :

- Lit médicalisé
- Table de chevet, chaise, fauteuil, table de lit, bureau
- Cabinet de toilette avec lavabo, douche, WC
- Prises RJ 45 pour l'installation d'une box ADSL (pas de fibre). Opérateur au choix du résident
- Système d'appel malade fonctionnant jour et nuit

Le mobilier est soigneusement pensé et choisi pour votre confort.

Vous êtes chez vous : aménagez et décorez votre logement avec du petit mobilier ou des objets souvenirs. Le technicien vous conseillera pour le personnaliser dans le respect des nécessités de sécurité ou d'interventions des professionnels.



# Les prestations hôtelières et de la vie quotidienne

Prestations incluses dans les frais de séjour mensuels.



## L'entretien du linge

L'établissement assure la fourniture et l'entretien du linge de literie et de toilette. Votre linge personnel doit être en quantité suffisante (trousseau à disposition) et être renouvelé régulièrement. Nous vous proposons de le marquer avant votre arrivée. L'entretien du linge est réalisé par la lingère.



## La restauration

Les repas sont préparés par la cuisine centrale de Varcès, livrés puis remis en température. Ils prennent en compte vos goûts et s'adaptent à votre état de santé. Les déjeuners et les diners sont servis en salle à manger. Les petits déjeuners sont servis dans la chambre ou dans les salles à manger des étages. Une collation vous est proposée l'après-midi.



## La maintenance et les petites réparations

Le technicien de la résidence répond à vos demandes de petites réparations, signalez-lui les pannes éventuelles.



## L'animation

Divers ateliers vous sont proposés chaque jour. Le planning d'animation hebdomadaire est affiché à chaque étage. Des sorties sont parfois organisées. Une participation financière pourra vous être demandée.



## La sécurité

Vous trouverez à chaque étage de l'établissement un plan de sécurité et d'évacuation du bâtiment. Le personnel est régulièrement formé pour garantir votre sécurité.



## Les objets de valeur

En ce qui concerne les objets de valeur (argent, carte de crédit, bijoux) qui vous sont indispensables durant votre séjour, Nous vous proposons de les conserver dans le coffre fort de la résidence.



## Le courrier

Le courrier arrive à l'accueil et est distribué tous les jours dans les boîtes aux lettres de chaque résident. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi le conserver à l'accueil, le transmettre à votre représentant légal ou votre famille lors de sa visite.



## L'accueil de votre entourage

Vos proches sont les bienvenus à la résidence. Les visites sont conseillées de 13h30 à 18h. Des salons vous permettront de les recevoir en toute intimité.



## L'entretien des locaux

L'entretien des espaces collectifs et de votre logement est assuré par l'équipe d'agent des services hôteliers (ASH).

## La pratique du culte

La résidence fait en sorte que tous les cultes puissent être pratiqués librement, par chacun, et selon ses convictions.



*« Chaque jour des activités différentes sont proposées. Dans la matinée je fais de la gym douce et l'après-midi je joue à des jeux de société. »*

*Carmen*





*« Tout le monde est souriant, elles sont sympas ces soignantes ! »*  
Armande

*« Moi j'aime mon café du matin, après je passe une bonne journée ! »*  
Yvonne

# Les prestations complémentaires au choix du résident

Prestations nécessitant une facturation complémentaire ou faisant intervenir des intervenants extérieurs.



## Le téléphone

Chaque logement est équipé d'une prise RJ 45 pour l'installation d'une box ADSL (pas de fibre).  
Opérateur au choix du résident.



## La télévision

Chaque logement est équipé d'une prise télévision. Le téléviseur n'est pas fourni par l'établissement.



## Internet

Si vous le souhaitez, vous pourrez vous abonner à un fournisseur d'accès internet. Vous devrez alors en supporter les coûts d'installation et d'abonnement.



## Inviter vos proches à partager avec vous

Vous pouvez inviter votre famille et vos amis à partager un repas à la résidence en prévenant le secrétariat 48h à l'avance. Les repas de vos invités vous seront facturés selon les modalités prévues dans le contrat de séjour. Les repas avec vos proches se prennent en chambre, dans les petits salons ou dans le salon des familles sur réservation.



## Salon de coiffure

Des coiffeurs professionnels (listes disponibles à l'accueil) interviennent à la résidence chaque semaine. C'est à vous ou à vos proches de prendre rendez-vous directement avec eux. Les frais restent à votre charge et sont à régler auprès des coiffeurs.



## Pédicure

C'est à vous ou à vos proches de prendre rendez-vous. Les prestations font l'objet d'une facturation individuelle à régler directement au prestataire.



# L'accompagnement

Pour un séjour qui vous ressemble.

## **Vous accompagner selon vos habitudes de vie**

Vos habitudes de vie, votre histoire et ce que vous souhaitez vivre au sein de la résidence doit être le fil conducteur de votre accompagnement. Après un temps d'adaptation nécessaire, un professionnel de la résidence désigné comme votre référent, vous sollicitera pour recueillir vos habitudes, vos besoins et vos attentes. Ces informations importantes pour personnaliser les interventions de chacun seront présentées, discutées puis formalisées sous forme d'un projet personnalisé d'accompagnement. Ce document écrit relate les objectifs que vous, vos proches et l'équipe de la résidence aurez fixés. Votre référent est le garant du respect de ces engagements et veillera avec vous aux adaptations qui seront jugées nécessaires.

## **Vous accompagner dans vos gestes de la vie quotidienne et les soins**

L'établissement se donne pour objectif de favoriser le maintien de votre autonomie en dispensant les soins nécessaires prescrits par votre médecin traitant. La coordination de l'ensemble des soins est assurée par le médecin coordonnateur de l'établissement, qui est garant de la mise en œuvre de votre projet de soins.

La cadre de santé est responsable de l'organisation des soins en collaboration avec son équipe paramédicale.

Les infirmières dispensent les soins prescrits et contribuent avec les aides-soignantes au maintien de votre autonomie par l'aide personnalisée qu'elles apportent dans les gestes de la vie quotidienne, en collaboration avec les auxiliaires des soins.

Toute l'équipe, avec ses différentes compétences et ses complémentarités, fait le point quotidiennement sur votre situation. Les faits importants sont discutés en équipe puis consignés dans votre dossier individualisé.

Kinésithérapeute, psychologue, psychomotricien et pédicure peuvent également apporter leurs soins sur prescription médicale.

Le personnel participe à des actions de formation continue afin de parfaire ses connaissances et de les mettre au service de votre confort et de votre santé.

## **Vous proposer des activités et des animations**

Chaque moment partagé avec votre famille, vos amis, les membres du personnel est un temps privilégié intégré à la vie de l'établissement : une promenade dans le jardin, une conversation sur l'actualité ou des nouvelles de vos proches...

Vous pouvez, si votre état de santé le permet, sortir de l'établissement comme vous le souhaitez. Il vous est simplement demandé de le signaler au personnel.

Des activités vous sont proposées de façon régulière par l'équipe d'animation selon un planning mensuel affiché. Pour le PASA, l'équipe vous propose des activités établies de façon hebdomadaire. Ainsi, elle peut suggérer :

- Des jeux de mémoire
- Des ateliers d'activités manuelles
- Des collations
- Des ateliers « cuisine »
- Des chants, etc.

Des fêtes viennent régulièrement ponctuer les saisons.

Les projets d'animation sont revus chaque année et évoluent en fonction de vos attentes, de vos besoins et de vos possibilités.

La résidence organise votre participation à la vie citoyenne mais aussi à la vie sociale de la cité. Ceci vous permet d'établir des contacts, de rencontrer, de nouer des liens avec d'autres personnes d'âge et de culture différents.



*« Il y a divers ateliers,  
c'est pas toujours  
évident de se mettre en  
route, mais je fais ma  
part ici. Je participe à de  
nombreuses activités. »*

*René*



*« Je peux participer et donner mon avis sur le fonctionnement de la structure. Ainsi l'activité que j'avais proposée a été mise en place. »*

*Jacques*

## Participer à la vie de l'établissement

Différentes manières de s'engager dans la vie de l'établissement en participant aux différentes instances.

### **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Le CVS (Conseil de Vie Sociale), réunit des représentants élus des résidents, des familles et du personnel de l'établissement autour de la direction. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie. Il se réunit au minimum trois fois par an.

### **La commission des menus**

Vous pouvez y participer avec d'autres résidents, la direction et le service restauration pour y évoquer tous les sujets relatifs à l'organisation des repas, aux menus et à la qualité des plats.

Votre entourage peut également contribuer à l'amélioration de la vie de l'établissement en participant au CVS comme membre élu du collège des familles, en répondant à l'enquête de satisfaction dédiée aux familles et en exprimant leurs suggestions auprès de l'équipe de la résidence.

Les familles sont réunies régulièrement au cours de l'année par le chef d'établissement pour échanger sur le fonctionnement de l'établissement et leur donner des informations.

# Le respect de vos droits et libertés

La charte des droits et libertés de la personne accueillie vise à rappeler vos droits et libertés.

## **Charte des droits et libertés de la personne âgée accueillie - 2007**

Fondation nationale de gérontologie, Ministère de l'emploi et de la solidarité

### **ARTICLE I – CHOIX DE VIE**

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

### **ARTICLE II – DOMICILE ET ENVIRONNEMENT**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

### **ARTICLE III – UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS**

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

### **ARTICLE IV – PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

### **ARTICLE V – PATRIMOINE ET REVENUS**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### **ARTICLE VI – VALORISATION DE L'ACTIVITÉ**

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

### **ARTICLE VII – LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

### **ARTICLE VIII – PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR**

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

### **ARTICLE IX – DROIT AUX SOINS**

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

### **ARTICLE X – QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

### **ARTICLE XI – RESPECT DE LA FIN DE VIE**

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

### **ARTICLE XII – LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

### **ARTICLE XIII – EXERCICE DES DROITS ET PROTECTIONS JURIDIQUES DE LA PERSONNE**

Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

### **ARTICLE XIV – L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

# Le traitement et la protection de vos données personnelles

La loi a prévu plusieurs dispositifs...

## Des personnes désignées pour vous représenter juridiquement

- **Responsable légal** (biens, personnes) : mandat de protection future, tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, habilitation judiciaire

## Des personnes désignées pour vous aider durant votre accompagnement

- Personne référente
- Personne de confiance
- Personne qualifiée

## La place de votre entourage

Un rôle prépondérant dans le respect de la charte des bonnes pratiques

## Votre entourage

Le rôle de votre entourage est fondamental dans votre accompagnement. Il est à la fois dans votre intérêt et celui de votre famille que les liens soient respectés afin de permettre à vos proches de vous accompagner au mieux.

Accueillir et maintenir vos relations avec votre famille et vos proches, les inviter à participer à la vie institutionnelle, n'est pas seulement une obligation légale mais un choix éthique de la Mutualité Française Isère. Tenir compte de votre famille, vos proches et votre environnement c'est respecter votre identité. L'accompagnement proposé privilégie les logiques d'alliance, de partenariat, de confiance et de solidarité. Il apparaît essentiel de reconnaître et de conforter votre famille et vos proches dans leur rôle d'accompagnement.

À cette fin, une charte des bonnes pratiques entre l'entourage et les établissements de la MFI-SSAM a été réalisée avec les représentants des familles et des professionnels. Elle donne un cadre, une ambition partagée et une cohérence à la qualité de la collaboration entre les familles et les structures de la Mutualité Française Isère.

## Votre personne référente

Nous vous invitons à communiquer à l'établissement le nom et les coordonnées d'une personne référente à prévenir en cas de nécessité. Ce référent est une personne proche du résident qui sera l'interlocuteur privilégié de l'établissement en cas de besoin.

## Votre personne de confiance

Afin de vous faire accompagner dans la prise de connaissance et la compréhension de vos droits, vous avez la possibilité de désigner le nom d'une personne de confiance au cours de votre séjour et plus particulièrement au moment de votre admission conformément à l'article L.311-5-1 du CASF.

La personne de confiance que vous aurez désignée pourra notamment vous accompagner dans votre entretien préalable à votre entrée dans l'établissement. Cette personne de confiance, qui peut être un parent, un proche ou encore votre médecin traitant, pourra également être consultée dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle devra rendre compte des décisions que vous aurez prises.

Votre entourage, votre référent et votre personne de confiance ont des rôles limités et ne peuvent pas intervenir pour vous représenter juridiquement. Lorsque vos facultés mentales ou corporelles sont altérées par la maladie ou l'âge et que vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, vous ou votre famille pouvez faire une demande de mesure de protection juridique afin d'assurer la protection de votre personne et de vos biens auprès du juge des tutelles.

## Votre représentant légal : les mesures de protection juridique

### • Le Mandat de Protection Future (MPF)

Le mandat de protection future vous donne la possibilité d'organiser à l'avance votre propre protection dans l'éventualité où vous ne seriez plus en capacité de pourvoir seul à vos intérêts en raison d'une altération de vos capacités personnelles. Le mandat de protection future ne prendra effet qu'à partir du moment où votre incapacité est médicalement constatée.

Vous désignez librement une personne chargée de votre protection qui peut être une personne de votre entourage ou un service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (service MJPM).

### • Les autres mesures de protection juridique

Si vous êtes en incapacité totale ou partielle, différentes mesures de protection juridique peuvent être envisagées (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale ou habilitation judiciaire). Ces mesures peuvent concerner votre personne et/ou vos biens. Elles peuvent être demandées au juge des tutelles ou par le procureur de la République.

L'habilitation familiale permet à votre famille de manifester sa volonté de vous représenter dans tous les actes de votre vie ou certains seulement, selon votre incapacité. Cette mesure de protection peut être demandée par votre famille sous réserve d'un consensus familial au juge des tutelles.

L'habilitation judiciaire permet à votre époux ou épouse de vous représenter et de passer certains actes en votre nom. La demande se fait auprès du juge des tutelles. Il est recommandé d'avoir l'accord de vos enfants majeurs.

### • L' Association Nationale des Médiateurs Conso (ANM Conso)

Vous, ou votre représentant légal le cas échéant, pouvez également solliciter gratuitement le médiateur à la consommation, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015. Ce dispositif de médiation a pour objectif de régler les litiges à l'amiable entre professionnels et consommateurs.

Le médiateur peut être contacté soit par courrier en écrivant à :

**l'ANM Conso - 2, rue Colmar - 94300 VINCENNES** soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisie en ligne à l'adresse suivante [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)

## En cas de difficultés ou conflits portant sur le respect de vos droits, vous ou votre représentant légal pouvez faire appel à :

• **Une personne qualifiée.** Elle est désignée conjointement par le préfet et le président du conseil départemental (la liste des personnes qualifiées est affichée au sein de la résidence). Elle a pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions par le dialogue aux conflits entre vous et l'établissement.

• **ALMA** (Allo Maltraitance : association dont le but est de lutter contre la maltraitance) au **39 77**, si vous estimez avoir été victime de négligence ou de maltraitance. Néanmoins, si vous deviez rencontrer ou être témoin d'une telle situation, n'attendez pas, parlez-en immédiatement à un membre de l'équipe.

• **Alertes 38**, association départementale Loi 1901 défend les droits des personnes âgées. Elle regroupe les différents acteurs des secteurs gérontologiques (associations d'aide à domicile, associations de personnes âgées et de leurs familles, établissements pour personnes âgées, CCAS, Conseil départemental de l'Isère, l'association « Vieillir c'est vivre »).

« Ma famille est en lien étroit avec le personnel de la structure. »

Pierre





*« C'est pas évident de vieillir, surtout que les enfants ne sont pas sur place. Mais ça va on m'aide pour les papiers, pour demander les aides... »*

*Josiane*

# Les conditions financières

Les frais de séjour peuvent varier en fonction de votre situation. N'hésitez pas à demander au secrétariat.

## Facturation

Les frais de séjour mensuels en EHPAD se composent :

- D'un tarif journalier afférent aux prestations relatives au socle commun d'hébergement accompagné du montant des prestations optionnelles payantes, non incluses dans le socle commun, souscrites par vous et servies dans le mois.
- D'un tarif journalier afférent aux prestations dépendance. Elles recouvrent l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie et qui ne sont pas liés aux soins. Le résident pourra bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil départemental (CD). En fonction de vos revenus, l'APA financera tout ou partie des frais de dépendance. Néanmoins, le tarif prévention (GIR 5/6) reste à la charge de tout résident.

Les frais liés aux soins sont pris en charge par l'assurance maladie dans la limite de votre couverture. Les tarifs facturables sont affichés à l'accueil de la résidence et figurent en annexe du contrat de séjour. Les frais de séjour sont facturés mensuellement à terme à échoir. Ils sont payables par chèque ou par virement SEPA.

## Aides financières

L'établissement est conventionné au titre de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Il est partiellement habilité à l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH - depuis le 1er janvier 2019, les nouveaux arrivants ne peuvent plus en bénéficier). Par conséquent, vos revenus doivent permettre d'assurer les frais financiers en totalité.

La secrétaire d'accueil vous fournira tous renseignements relatifs aux frais de séjour.

# Le traitement de vos données personnelles

Mieux vous connaître tout en respectant votre vie privée.

Le séjour dans notre établissement nécessite la collecte et le traitement de données qui vous sont personnelles. Elles concernent votre situation familiale, administrative ou fiscale, ainsi que votre état de santé. Ces données nous sont indispensables pour vous apporter un accompagnement approprié.

Les personnes de l'établissement habilitées à traiter ces données respectent des règles garantissant la confidentialité et sont soumises au secret professionnel.

L'établissement ou l'organisme gestionnaire peut être amené à traiter ces données à des fins statistiques internes ou à la demande des organismes de tarification et de contrôle sous réserve qu'elles soient anonymisées.

Ces données vous appartiennent :

Vous pouvez exercer votre droit d'accéder, de rectifier vos données, de vous opposer pour des raisons légitimes à leur recueil et à leur traitement. Vous pouvez également exercer votre droit à l'oubli en demandant de supprimer les données vous concernant.

Toutefois, le choix de vous opposer au traitement de tout ou partie de vos données personnelles peut entraîner pour l'établissement l'impossibilité de réaliser son accompagnement.

L'accès à vos données personnelles, notamment celles relatives à votre santé, par un tiers n'est possible que dans des situations définies par la réglementation et selon des procédures incontournables.

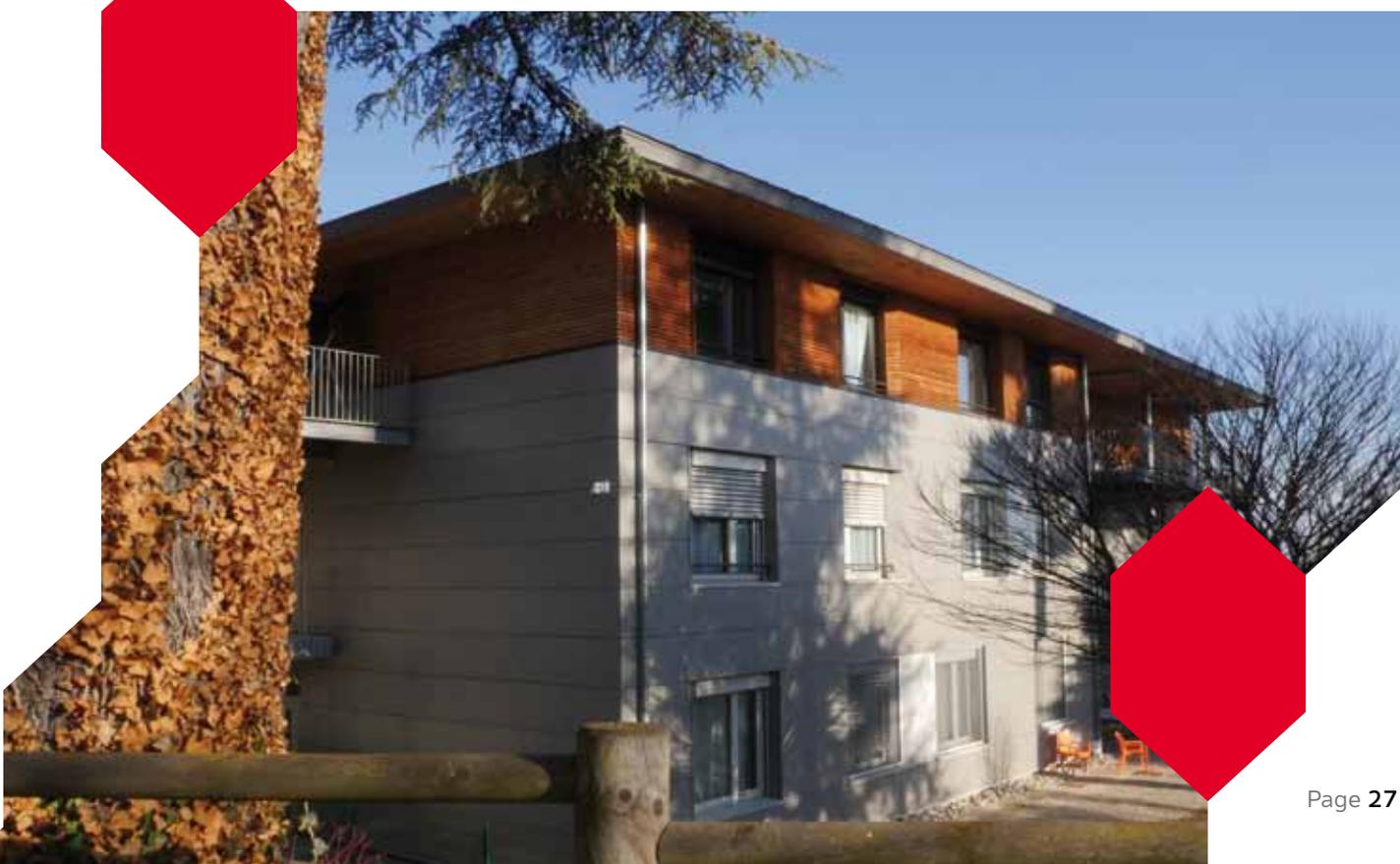
La qualité de membre de la famille du résident ou de personne de confiance n'autorise pas de fait l'accès à vos données personnelles sans votre autorisation.



## Le mot de la fin

Nous exprimons ainsi le désir de partager avec vous, dans un principe de respect mutuel, une mise à disposition de services au sein de notre EHPAD pour votre séjour.

Nous souhaitons nous tenir, chaque jour, à vos côtés, afin de vous offrir une qualité de vie conforme à vos attentes. Vos conseils et ceux de vos proches nous seront précieux. Les valeurs de l'économie sociale et solidaire que porte la Mutualité Française de l'Isère placent la personne au centre de notre mission.





Résidence mutualiste Les Orchidées  
13 rue Joseph Moutin  
38180 Seyssins  
Tél : 04 76 48 40 74  
Courriel : [accueilorchidees@mutualiteisere.org](mailto:accueilorchidees@mutualiteisere.org)

**Accueil ouvert :**

Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

**Accueil téléphonique :**

Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Arrêt de Bus 49 : Baume  
Sortie A480 ou E712/N78 : Seyssins

